



CERAS Nouvelle-Aquitaine
1 Avenue Lahubiague
64100 BAYONNE

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire
du CERAS Nouvelle-Aquitaine du
vendredi 28 juin 2024 de 18h à 19h30**

pour les personnes présentes, voir le tableau ci-joint

Quorum : $\frac{1}{4}$ des adhérents soit 47 adhérents = 12 personnes présentes ou représentées

Le quorum est atteint avec 27 personnes présentes et représentées.

Le rapport d'activité et la synthèse de la présentation du bilan comptable sont transmis en pièce jointe du compte-rendu de l'Assemblée Générale.

1. Rapport moral du CERAS Nouvelle-Aquitaine présenté par la Présidente
2. Rapport d'activités 2023 présenté par la responsable
3. Approbation du rapport moral et du rapport d'activité

Vote = 0 Contre, 0 abstention et 27 pour

4. Rapport financier 2023 présenté par le Trésorier

Présentation de la synthèse du bilan comptable dans le document ci-joint.

5. Approbation des comptes et quitus au Trésorier

Vote = 0 Contre, 0 abstention et 27 pour

6. Vote du montant des adhésions 2025

Proposition 25 euros pour les particuliers et 50€ pour les institutions

Vote = 0 Contre, 0 abstention et 27 pour

7. Présentation du colloque 2024 : **Méthodes narratives et approche systémique**

A ce jour 35 personnes inscrites et 24 personnes invitées

9. Échanges

Au regard des éléments du bilan financier, il est proposé que le CA puisse échanger sur des demandes de subventions et/ou de dons.

10. Questions diverses

Lors du dernier CA, en date du 15 mai 2024, ses membres ont voté à l'unanimité l'augmentation des tarifs d'entrée au colloque à partir de 2025 : adhérent 60€ et non-adhérent 120€

Prochaine Assemblée Générale vendredi 27 juin 2025 de 18h00 à 19h30

Rédigé par Céline PARIS-ZAPATA

Ratifié par :

Yveline REY, Présidente

Edouard ZAPATA, Vice-président

